

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 novembre 2025

Objet : Actualisation de la convention-type relative à l'élaboration et la fourniture de sujets nationaux de concours ou d'examen professionnel

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le jeudi 27 novembre deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Daniel GUERIN
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Igor SEMO

Avaient donné procuration :

Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Monsieur Etienne FILLLOL à Monsieur Daniel GUERIN
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Igor SEMO
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick de la MARQUE

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Marie CHAVANON
Madame Julie FOURNIER
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, Mme Marie-Gaël DAREAU, représentante de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Actualisation de la convention-type relative à l'élaboration et la fourniture de sujets nationaux de concours ou d'examen professionnel

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 452-1, L 452-2, L 452-5, L 452-11, L 452-12, L 452-13, L 452-24, L 452-34 et L 461-3,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2010-82 du 29 novembre 2010, portant adoption d'une convention-type relative à l'élaboration et la fourniture de sujets de concours ou d'examen professionnel,

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif de cession des sujets nationaux des concours ou examens professionnels,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE d'approuver les termes de la convention relative à l'élaboration et la fourniture de sujets de concours ou d'examen professionnel,

Article 2 : AUTORISE le Président à les signer.

 Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).